

A l'attention des parents d'élèves
Restaurant scolaire de Sainte-Flaive des Loups

Dossier suivi par Céline QUILLAUD-ROBERT

Directrice Enfance- Jeunesse

c.quillaudrobert@cc-paysdesachards.fr / 02 51 34 02 92

Réf. : COEJ_21_07

Objet : protocole sanitaire restaurant scolaire

Madame, Monsieur,

Depuis la rentrée scolaire de septembre 2020, le restaurant scolaire s'est adapté aux différents protocoles sanitaires.

Le dernier protocole du 1er février 2021 indique que « les élèves d'une même classe déjeunent ensemble en maintenant une distanciation sociale d'au moins deux mètres avec ceux des autres classes ».

La mise en œuvre de cette nouvelle distanciation n'est pas matériellement possible au sein du restaurant scolaire de Sainte-Flaive-des-Loups. Un service supplémentaire supposerait une trop grande amplitude horaire. Ainsi, afin de maintenir le restaurant scolaire ouvert, **une alternance va être mise en place, pour les élèves du CP au CM2, à compter du lundi 8 février et jusqu'aux vacances de février.**

Descriptif du fonctionnement :

	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
Elémentaires Ecole Les P'tits Loups	Restaurant Scolaire	Restaurant Scolaire	En classe	En classe
Elémentaires Ecole L'Envol	En classe	En classe	Restaurant Scolaire	Restaurant Scolaire
Maternelles des 2 écoles	Restaurant Scolaire	Restaurant Scolaire	Restaurant Scolaire	Restaurant Scolaire

Les parents devront fournir le repas lorsque le déjeuner aura lieu en classe. Le repas sera donc déduit de votre facturation. La surveillance des enfants sera assurée par du personnel intercommunal et municipal.

Ce dispositif est prévu uniquement pour 2 semaines à ce jour. En fonction de l'évolution de la crise sanitaire et du maintien ou non du protocole actuel, la réflexion pour améliorer l'organisation de la pause méridienne se poursuivra.

Je tenais également à vous préciser l'ensemble des conditions déjà mises en place au sein du restaurant scolaire, d'une part afin de respecter **le principe du non brassage** :

- Les élèves d'une même classe déjeunent ensemble,
- Les élèves sont invités à déjeuner tous les jours avec les mêmes enfants.

Concernant **l'organisation du service** :

- La distribution du pain et de l'eau s'effectue par un adulte,
- Le service des plats se fait à l'assiette par un adulte,
- Pas de déplacement pendant le repas sans masque (sauf maternelles),
- Mesures régulières relatives à l'hygiène des mains.

Afin que cette période se passe au mieux, nous vous demandons de bien vouloir prévenir le restaurant scolaire si votre enfant est absent pour cause de COVID.

Je suis conscient que ces mesures impactent vos enfants. Néanmoins la priorité de la Communauté de Communes du Pays des Achards est de maintenir la prise en charge de la pause méridienne. Le personnel de l'enfance jeunesse est fortement mobilisé pour permettre aux enfants de déjeuner dans les meilleures conditions.

Restant à votre disposition,

**Le Vice-président de l'enfance-jeunesse,
Sébastien PAJOT**

